

**MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-À-PIERRE
MRC DE PORTNEUF**

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire de Rivière-à-Pierre le mercredi 24 juillet 2024 à 19h00 sous la présidence de madame Danielle Ouellet, mairesse.

En plus de madame la mairesse, étaient présentes les conseillères Pascale Bonin ainsi que les conseillers Diane Blouin, Jacquelin Goyette, Jérémy Martin, Gilbert Dumas

Conseiller absent : Alain Lavoie

1.1 Mot de la mairesse

Madame la mairesse ouvre la séance.

2024-07-129

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Pascale Bonin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée

2024-07-130

1.3 Mandat de négocier et présenter une offre d'achat sur une propriété de Rivière-à-Pierre à Michel Pelletier, directeur général et greffier trésorier

CONSIDÉRANT la propriété située au 600 principale, Rivière-à-Pierre

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de pouvoir fournir un local dans le but d'y implanter une garderie

CONSIDÉRANT que ladite propriété serait en mesure de combler plusieurs besoins immédiats

Il est proposé par Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'AUTORISER Michel Pelletier directeur général greffier – trésorier à négocier et signer les offres d'achats tel que proposé par le conseil municipal

Adoptée

2024-07-131

1.4 Confirmation de l'engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale

ATTENDU QUE le conseil municipal de Rivière-à-Pierre a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Rivière-à-Pierre a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

Il est proposé par Jérémy Martin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de Rivière-à-Pierre confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Michel Pelletier directeur général greffier – trésorier est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Adoptée

1.5 Période de questions

1.6 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Pascale Bonin de lever la présente séance. La séance est levée par madame la mairesse à 19 :05 hres

Danielle Ouellet
Mairesse

Michel Pelletier
Directeur général et greffier-
trésorier